



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revienne*

EXTRAIT DU

## SURESNES REGISTRE DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

#### **Etaient présents :**

##### *- Adjoint -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle de CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Béatrice de LAVALETTE, Mme Florence de SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine du MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Cécile GUILLOU, Mme Isabelle FLORENNES, M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Sophie de LAMOTTE, Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Safia EL-BAKKALI, Mme Olfä COUSSEAU, M. Pascal GENTIL, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Absents représentés :**

##### *- Adjoint -*

M. Pierre PERRET à Mme Muriel RICHARD, Mme Elodie REBER à Mme Isabelle de CRECY, M. Amirouche LAIDI à Mme Sandrine du MESNIL

##### *- Conseillers municipaux -*

M. Jean-Marc LEMBERT à M. Thomas KLEIN, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, M. Xavier IACOVELLI à Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Nicola D'ASTA à M. Pascal GENTIL, M. Yohann CORVIS à M. Abraham ABITBOL

#### **Absents non-représentés :**

##### *- Conseillers municipaux -*

M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY

**Secrétaire :** M. Louis-Michel BONNE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**Delib2023-016 Participation de la ville de Suresnes aux frais de scolarité des enfants suresnois  
ayant été admis dans les écoles privées au cours de l'année 2022/2023.**

**- Conseil Municipal du 2 février 2023 -**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.442-5-1,

Considérant que des enfants suresnois fréquentent des écoles privées sous contrat dans les communes extérieures,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Muriel RICHARD, Premier Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la MAJORITE**

Nombre de pour : 36

Nombre de contre : 5

M. Xavier IACOVELLI, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Pascal GENTIL,

M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN

Nombre de pouvoirs : 8

**Des membres présents ou représentés,**

**Décide,**

**Article 1<sup>er</sup>.** D'accepter les demandes de participation aux frais de scolarité présentées par les écoles privées sous contrat recevant dans leurs établissements des enfants suresnois, au taux fixe de 762,25€ par enfant au titre de l'année scolaire 2022/2023. La participation de la Ville sera versée au vu des états nominatifs fournis par les écoles :

<b>Ecole</b>	<b>Taux</b>	<b>Maternelle</b>	<b>Elémentaire</b>	<b>Total</b>
Ecole Rambam 11 rue des abondances 92100 BOULOGNE	762,25	10	6	<b>12 196</b>
Ecole St Joseph du Parchamp 6 rue du Parchamp 92100 Boulogne	762,25	2	6	<b>6 098</b>
Ecole St Joseph 26 rue Godefroy 92800 Puteaux	762,25	3	13	<b>12 196</b>
Ecole Charles Péguy 92500 Rueil Malmaison	762,25	3	14	<b>12 958,25</b>
Ecole privée Beth Hanna 49 rue Petit 75019 PARIS	762,25	0	2	<b>1 524,50</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>41</b>	<b>44 972,75</b>

**Article 2.** que les crédits en dépense sont inscrits au budget principal, chapitre 65.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article  
L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que  
le présent acte a été reçu par le représentant de l'État  
le 10 février 2023  
et publié/affiché le 3 février 2023  
Pour le Maire et par délégation,  
le Responsable de la Gestion des Instances  
A. MEZANGEAU

#signature#

Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes